FAQFR118 - Comment fonctionne le calcul automatique du bonus de fin d'année et comment l'ajuster afin de n'y inclure que les primes de productivité	FAQFR118
<u>Prérequis</u> : Savoir paramétrer des rubriques de Paie / Connaissance Excel	V1.5

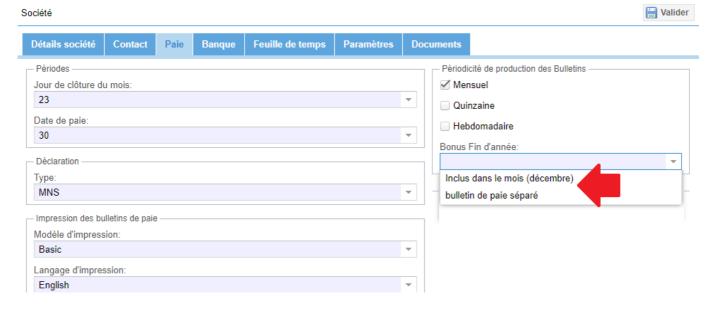
Objectif

Le calcul du bonus de fin d'année (13ème mois) se calcule au mois de décembre. Il reprend sur l'année civile, les salaires de base, les heures supplémentaires mais aussi se doit de reprendre les primes touchant à la productivité. **Payroll Mauritius** dispose d'ores et déjà d'un calcul automatique pour ce calcul de EOYB (End Of Year Bonus) et qui reprend l'ensemble des primes versées. Cependant, il vous appartient d'éventuellement ajuster ce calcul pour ajouter/exclure les éventuelles primes qui ne seraient pas liées à la **Productivité** dans votre Entreprise et que vous seul pouvez arbitrer.

Comment faire?

Rappel du Calcul du Bonus de Fin d'année dans Payroll Mauritius :

Vous avez normalement effectué votre choix quant au fait de gérer le bonus de fin d'année à part ou inclus dans le mois de Décembre en allant dans la section 'Employeur' bouton [Société], onglet Paie, Bonus de fin d'année : bulletin de paie séparé :



Si vous avez sélectionné « bulletin de paie séparé », vous avez peut-être remarqué que le mois de décembre comporte alors 2 périodes de paie ; le Salaire du mois « Monthly Salary » et le « EOY Bonus » (End Of Year Bonus) :





FAQFR118 - Comment fonctionne le calcul automatique du bonus de fin d'année et comment l'ajuster afin de n'y inclure que les primes de productivité

FAQFR118

<u>Prérequis</u>: Savoir paramétrer des rubriques de Paie / Connaissance Excel

V1.5

Les calculs et rapports sont alors indépendants sur ces 2 périodes, constituant un 13ème mois à part entière : seule la déclaration MRA (section 'Déclaration' [PAYE]) génère un fichier unique pour les 2 périodes qui sont alors regroupées (vous pouvez le lancer alors indifférement sur le Monthly Salary ou EOY Bonus : le résultat sera identique en terme de déclaration).

Remarque : si vous avez sélectionné « inclus dans le mois (Décembre) » tous les calculs du EOYB seront effectués sur le « Monthly Salary » (il n'y aura pas de Période spécifique « EOY Bonus ») et une ligne supplémentaire sera automatiquement incluse sur les Bulletins de paie.

Le Bonus de fin d'année (EOYB) se calcule normalement sur la moyenne des sommes entrant dans les fouchettes légales des 12 mois de janvier à décembre. Or il se peut qu'à l'heure où vous souhaitiez effectuer ce calcul du Bonus, vous n'ayez pas encore tous les éléments pour calculer le Salaire de Décembre (congés ou heures supplémentaires non arrêtées, primes non saisies...). Rassurez-vous, le système est ainsi fait pour qu'il prenne alors la moyenne des rémunérations sur les mois calculés/validés; ainsi si Décembre n'est pas encore calculé, il prendra la moyenne sur 11 mois, ou si est inférieur au Salaire de Base de la personne, il prendre automatiquement le Salaire de Base.

Remarque: c'est aussi par ce biais que si un Salarié n'est présent que depuis 9 mois par exemple, il ne prend la moyenne que de ses 9 mois de présence.

Attention : ceci peut être correct si le mois de Décembre n'a pas de particularité salariales, mais si en Décembre des primes complémentaires (parfois importantes) entrent dans l'assiette de paiement du Bonus, elles devraient avoir une influence sur le calcul du EOYB du Salarié.

Nous vous invitons alors à saisir celles-ci dans la Période « Monthly Salary » de Décembre, puis lancer et valider le calcul des bulletins du mois de Décembre, et ENSUITE seulement lancer le calcul de la période EOYB; lesdites primes seront alors prises en compte.

Il restera enfin à revenir sur le mois de Décembre en fin du mois pour y entrer les éventuels congés pris pouvant entrainer une éventuelle retenue, et les absences et heures supplémentaires puis relancer à nouveau le calcul du mois de Décembre, le valider puis, au besoin effectuer une régularisation du EOYB.

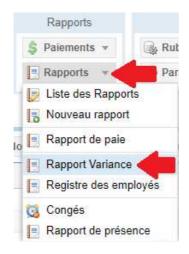


Pour ajuster le calcul du Bonus de fin d'année

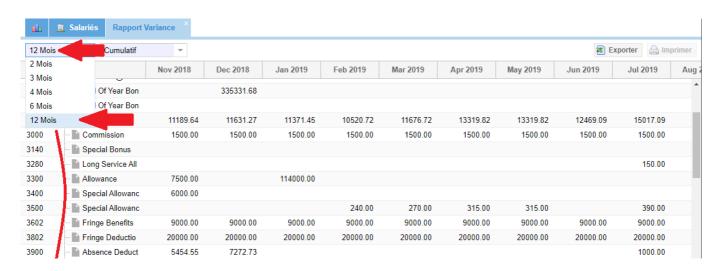
Il convient de vous poser la question : en plus du salaire de base, quels sont les éventuels Allowance (code rubrique de paie commençant par 3xxx) qui entrent dans la productivité et donc dans le Bonus annuel.

Comment vérifier les rubriques 3xxx que vous avez utilisé tout au long de l'année ?

Pour cela nous allons utiliser le rapport de variance dans la section 'Rapports' cliquez sur le bouton [Rapports][v] et choisissez l'option « Rapport Variance »



L'écran suivant vous est alors affiché : sélectionnez 12 mois :

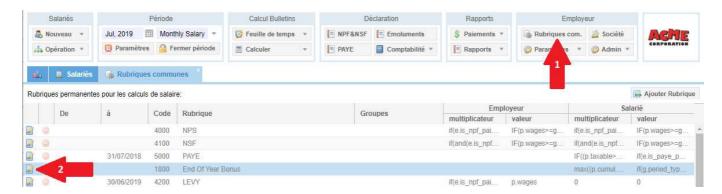


Vous disposez alors de toutes les sections qui ont été utilisées au moins une fois dans l'année, ce qui sera plus facile pour identifier celles relatives à la Productivité!

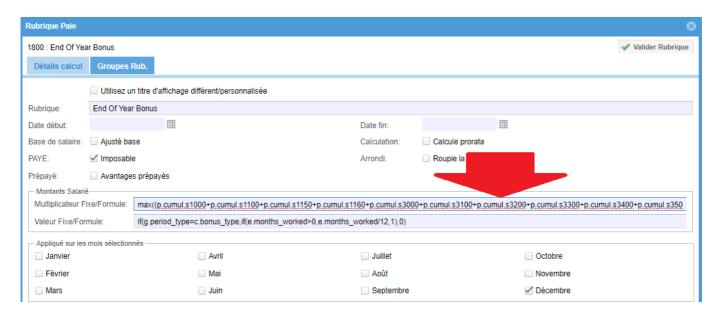


Comment ajuster le calcul du EOYB :

Pour cela, il vous faut aller afficher la liste des **Rubrique Communes** en allant dans la section 'Employeur' et en cliquant sur le bouton [Rubriques com.] puis dans la liste qui vous est présentée, cliquer sur l'icône de modification situé au début de la ligne de la rubrique **1800** End Of Year Bonus :



Elargissez la fenêtre vous présentant la rubrique de paie afin de vous rendre plus accessible la formule qui est relativement longue, et regardez le champ **Multiplicateur Fixe/Formule** :



Comme vu, les primes sont des rubriques de paie commençant par 3xxx (Ex : 3000 Allowances).

Si une (ou plusieurs) prime(s) ne doit pas rentrer dans le calcul, <u>retirez</u> alors +p.cumul.s3xxx correspondant dans la formule (ou ajoutez le, si manquant pour une prime),vérifiez aussi que vous décomptez bien les **absences** en mettant : -p.cumul.s3900 puis cliquez [Valider Rubrique]. C'est fait ! Vous pouvez alors lancer le calcul des bulletin pour la période : EOYB